Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Competition Commission COMCO

Canton de Fribourg

Reconnaître et prévenir les cartels de soumission

Secrétariat de la Commission de la concurrence
David Imhof

2 novembre 2026

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Décisions de la COMCO (extrait)	Appels d'offres concertés
Asphaltage au Tessin	plus de 200
Installations électriques à Berne	plus de 100
Routes et génie civil en Argovie	environ 100
Routes et génie civil à Zurich	environ 30
Constructions à See-Gaster	environ 240
Constructions aux Grisons	environ 1'000
Installations électriques à Genève	environ 100
Appel d'offres fanaux de signalisation (Eflare)	1
Appel d'offres pour pianos	1
Secteur informatique	1

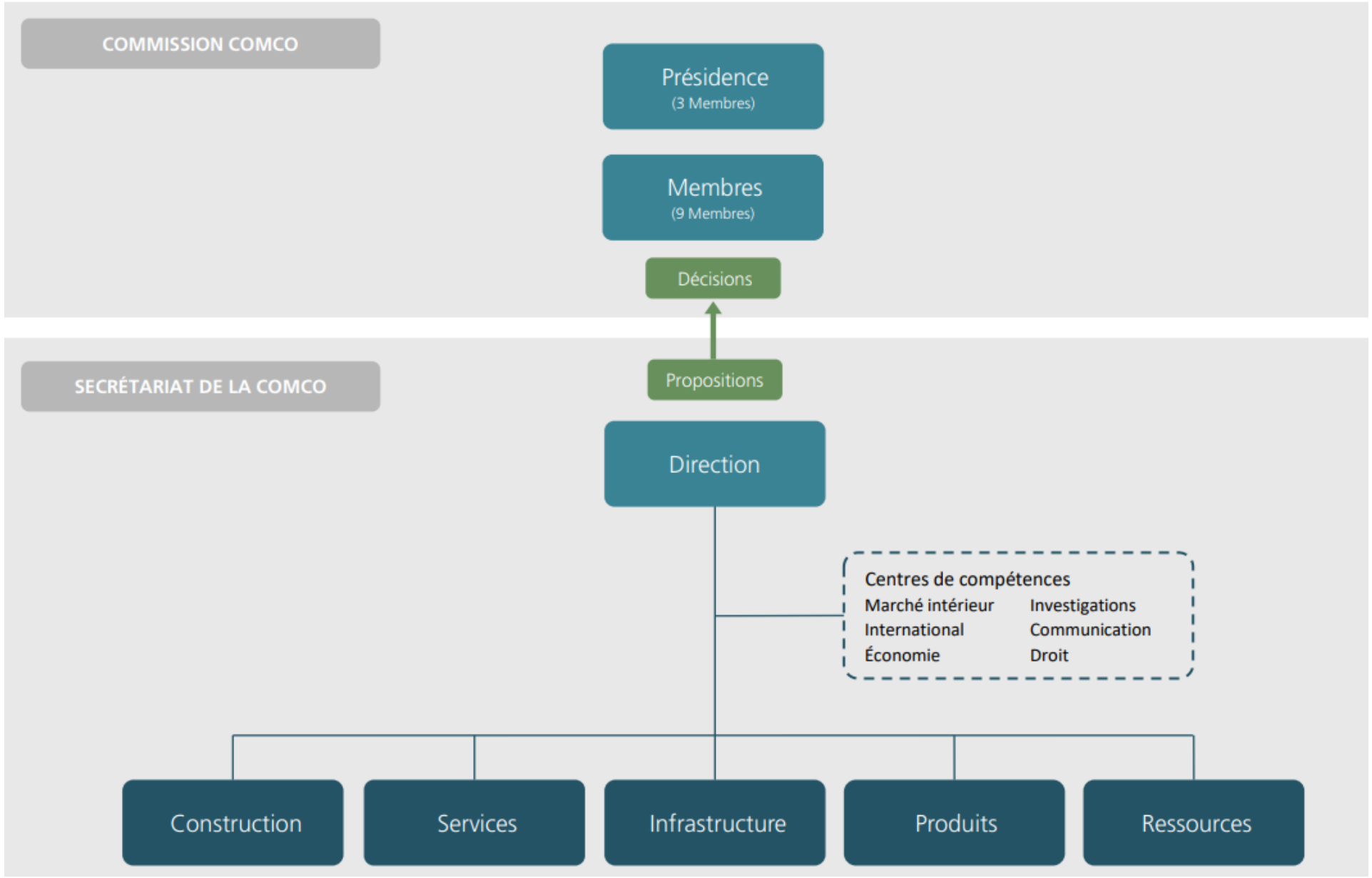
→ *Les cartels de soumissions restent un problème actuel*

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Commission de la concurrence (COMCO)




COMMISSION COMCO
Présidence
(3 Membres)
Membres
(9 Membres)
Décisions
SECRÉTARIAT DE LA COMCO
Propositions
Direction
Centres de compétences
Marché intérieur
International
Économie
Investigations
Communication
Droit
Construction
Services
Infrastructure
Produits
Ressources



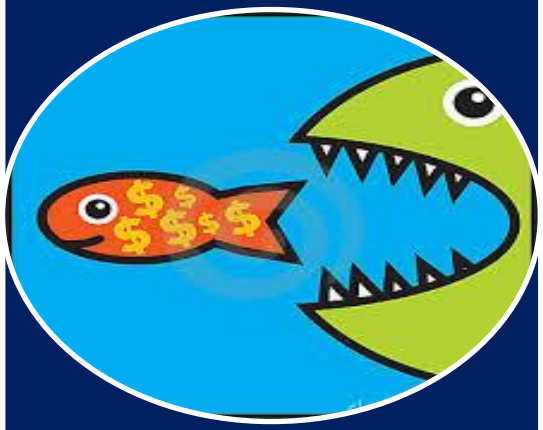
Cartels

Art. 5 LCart



Abus de position dominante/pouvoir de marché relatif

Art. 7 LCart



Contrôle des concentrations

Art. 9 s. LCart



Restrictions étatiques à la concurrence

Art. 45 s. LCart

Objectif : concurrence efficace

Sources et instruments

- Sources : entreprises, whistleblower, autorités (notamment centrales d'achats), citoyens, autodénonciateurs
- Instruments :
 - Perquisitions
 - Autodénonciations (et « bonus plus »)
 - Analyses de données (screening)
 - Auditions
 - Demandes de renseignements
 - Entraide administrative
 - Sanctions directes pour certains comportements (not. cartels de soumission
 - Publication des décisions

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Cartels de soumission – formes habituelles

- Convention *horizontale* déterminant quelle entreprise devrait remporter l'adjudication
- Comment :
 - Désignation d'une « offre gagnante » ; les autres entreprises déposent une offre supérieure (offre de soutien) voire ne déposent pas d'offre (renonciation à déposer) ; il est aussi possible de se répartir des clients ou des régions
 - Rotation, protection lors d'autres appels d'offres

 → Comprend généralement un élément de prix et toujours une attribution du client (accords horizontaux « durs »)

Exemples - Construction Engadine I

- Entre 1997 et 2012, des entreprises de construction et de génie civil ont conclu divers cartels de soumission en Basse-Engadine (GR)
 - Réunions préliminaires (1997-2008)
 - Coopération entre trois entreprises de construction (2008-2012)
 - 11 accords de soumission individuels
 - Contrats de coopération, interdiction de concurrence (1999-2008)
- Plus de 400 appels d'offres publics et privés concernés
- Plusieurs autodénonciations
- Sanctions pour un montant total de CHF 7,5 mio ; la fédération ne paie que des frais de procédure

 DPC 2019/2, p. 322 ss

Les pièces suivantes sont issues de cette enquête.

Von: [redacted]@koch-ramosch.ch]
Gesendet: Montag, 18. April 2011 08:50
An: [redacted]@bezzola-denoth.ch
Betreff: [redacted]

2011 - 035 -01

Koch AG – Tiefbau und Transporte
Plan da Muglin
CH-7556 Ramosch
Telefon 08[redacted]
Fax: 081 8[redacted]
www.koch-ramosch.ch

Bun di [redacted]

beiliegend die Preise für obenerwähnten Bauvorhaben.

Ruf mich bitte kurz zurück!

Danke !

Gruss [redacted]

From: [redacted]

To: [redacted]

Date: Thu, 25 Feb 2010 10:37:02 +0100

Attachments: [redacted]

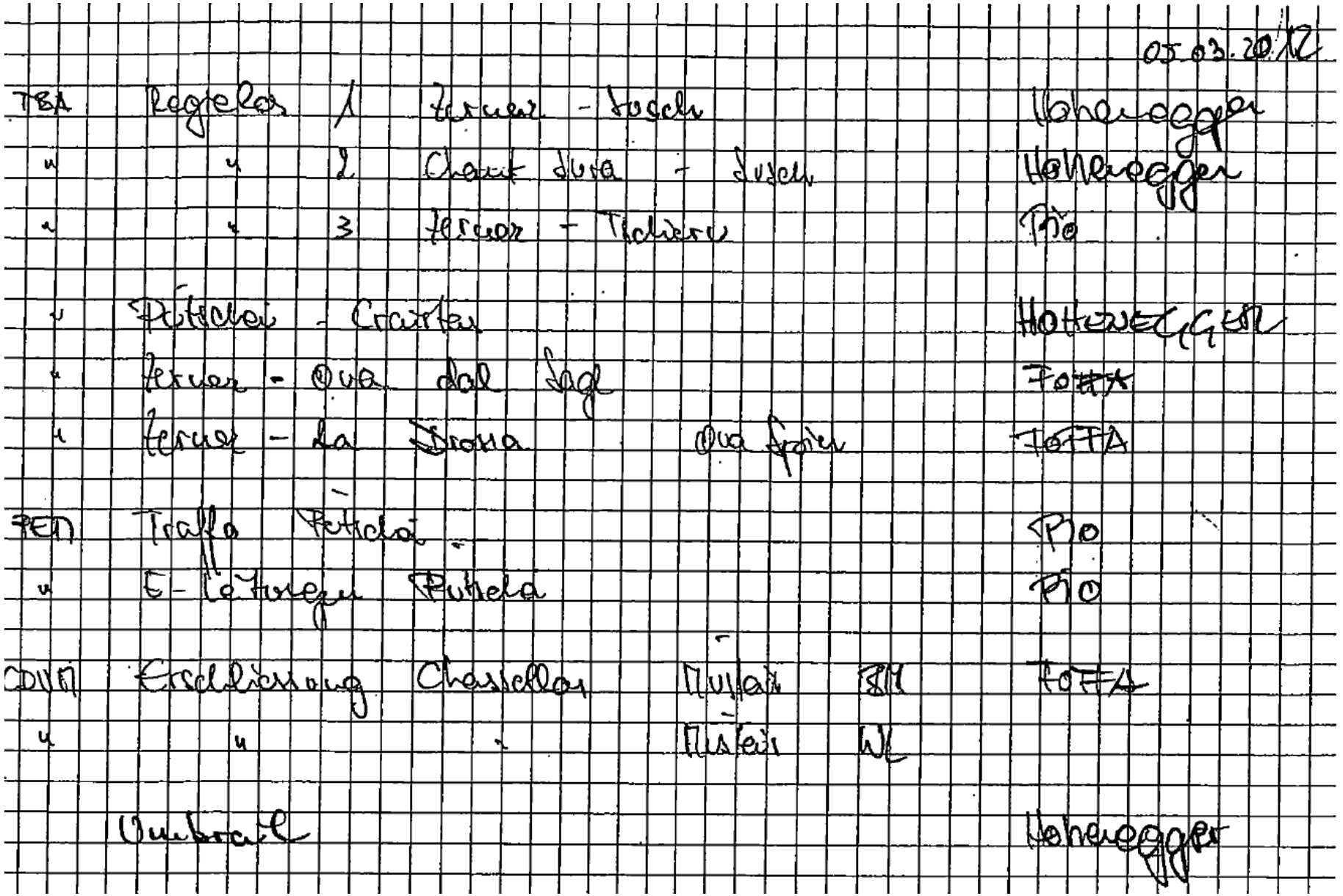
Geschätzte Herren,
in der Beilage noch die Eingabe "[redacted]' als SIA 451 Datei.

Ich bitte Euch ca. 5 % höher einzugeben.

ACHTUNG: Kein Rabatt und kein Skonto!

Gruss

[redacted]

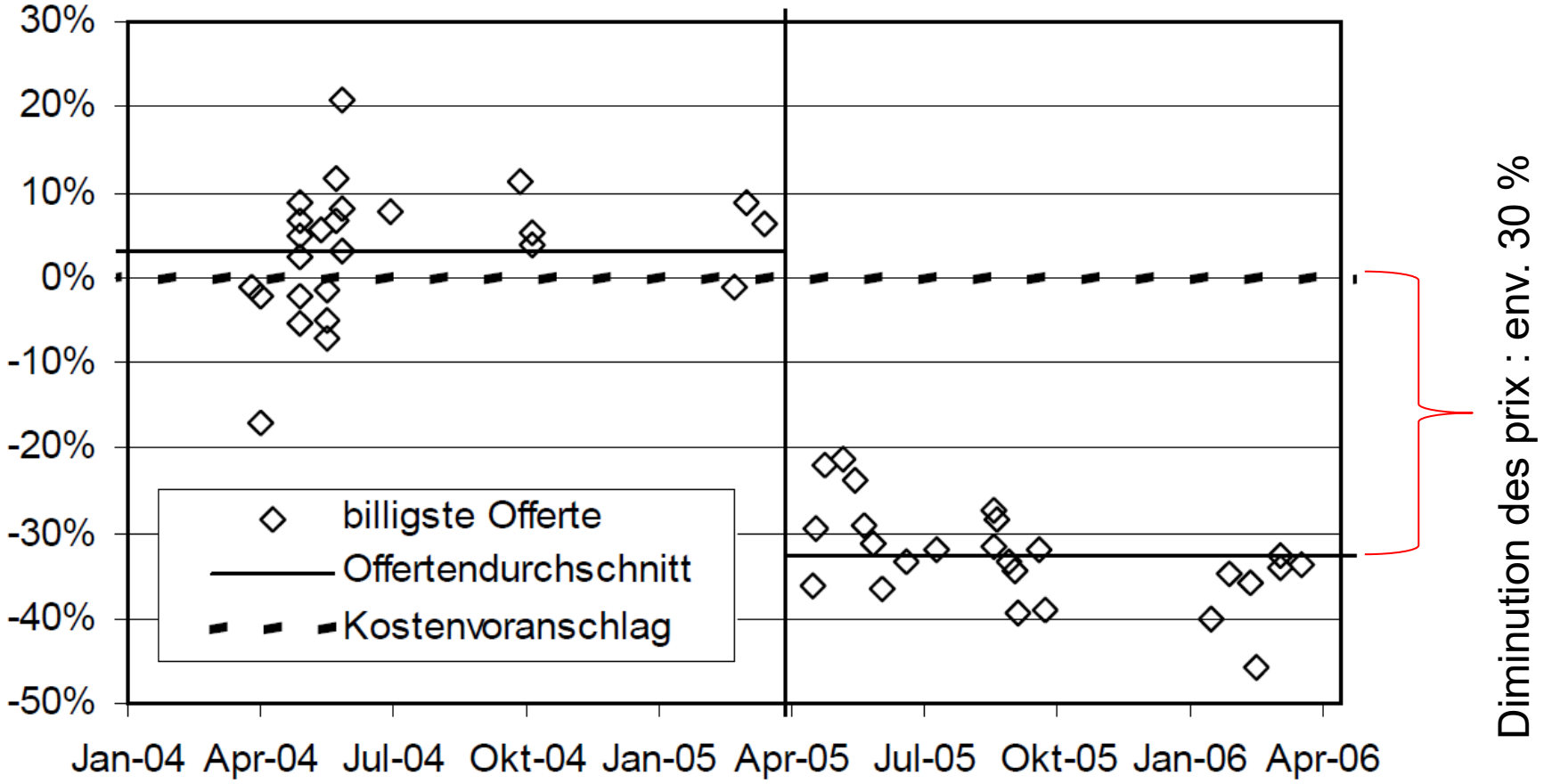

05.03.2012
TBA Regelen 1 Terner - Susch Hoheneggen
" " 2 Chant dura - Susch Hoheneggen
" " 3 Terner - Tschierv Pio
" Pütschen - Cruschetta Hoheneggen
" Terner - Ova dal Spi Fo##A
" Terner - la Drossa Ova Spin FOFTA
PEN Tralla Pütschen Pio
" E-Lötzweg Pütschen Pio
COVID Erschliessung Chasellas Muglai BH FOFTA
" " Müsli WL
Umbrail Hoheneggen

Effets des cartels de soumissions

- Prix surfaits
 - Prix 10-20 % plus élevés (selon p. ex. OCDE)
 - Etude empirique: différence de prix de plus de 45 % (London economics, 2011)
- Moins d'innovation, moins d'incitations à l'efficacité
- Maintien des structures en place

L'effet des cartels de soumissions sur les prix peut être illustré par le cas de l'asphaltage au Tessin.

Effet de l'accord: asphaltage au Tessin



DPC 2008/1, p. 50 ss et 85 ss : asphaltage au Tessin

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

« Recette » des pouvoirs adjudicateurs

- Développer des connaissances sur le marché
 - Estimer le risque de cartels sur les marchés
 - Aperçu du marché et des produits/services
- Bonne préparation des appels d'offres
 - Combiner les connaissances du marché et du droit des marchés publics
 - Réduire les risques de cartels
- Connaître et observer les indices

cf. Note « Lutter contre les cartels de soumission » de la COMCO

Facteurs facilitant les cartels de soumission

- L’organisation et la mise en place d’un cartel sont facilitées par :
 - Un faible nombre d’offreurs
 - Marché stable
 - Biens/services « simples »
 - Structure de coûts comparable entre les entreprises
 - Possibilités d’échanges (p. ex. associations, entreprises communes)
- Le maintien d’un cartel est facilité par :
 - Une interaction répétée (p. ex. appels d’offres réguliers)
 - Des intérêts communs (p. ex. participations croisées)
 - La possibilité de sanctionner des écarts

Préparation des appels d'offres

But des appels d'offres : encourager la concurrence et prévenir les cartels

- Combiner les connaissances sur le marché et le droit des marchés publics
 - En cas de risque accru de cartel dans le cas d'une procédure sur invitation, inviter plus de trois entreprises (et/ou des entreprises « étrangères »)
- Favoriser un large spectre de fournisseurs (critères d'adjudication, nombre de fournisseurs invités)
- Ne pas être un adjudicateur trop prévisible :
 - Varier les entreprises invitées à déposer
 - Dans la mesure du possible, ne pas mettre en soumission les mêmes travaux aux mêmes périodes

Préparation des appels d'offres

- Eviter que les entreprises invitées se connaissent et réduire le risque de communication entre elles :
 - En principe, pas de visite commune
 - Ne pas communiquer qui a déposé une offre ou a été invité
- Demander aux entreprises de fournir des explications écrites sur leur programme de compliance
- Indiquer les conséquences tant en droit des cartels qu'en droit des marchés publics de la participation à un cartel de soumission

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Indices de cartels de soumission

- Décision de la COMCO « nettoyage de tunnel »
 DPC 2015/2, p. 193 ss.

- 3 procédures sur invitation,
 3 fois les mêmes entreprises invitées
- Les cantons sont compétents pour le nettoyage des tunnels



Offre 1

Konditionen

		Angebot Unternehmer
Brutto:		Fr. 216'420.–
Abzüglich Rabatt	/.....%	Fr. /
Zwischentotal 1		Fr. 216'420.–
Abzüglich Skonto (60 Tg.)	2.....%	Fr. 4'328.40
Zwischentotal 2		Fr. 212'091.60
Zuzüglich MwSt.	8.0%	Fr. 16'967.35
Auftragswert netto		Fr. 229'058.95

Offre 2

Konditionen

		Angebot Unternehmer
Brutto:		Fr. 216'420.–
Abzüglich Rabatt	/.....%	Fr. /
Zwischentotal 1		Fr. 216'420.–
Abzüglich Skonto (60 Tg.)	2.....%	Fr. 4'328.–
Zwischentotal 2		Fr. 212'092.–
Zuzüglich MwSt.	8.0%	Fr. 16'967.36
Auftragswert netto		Fr. 229'059.36

Nettoyage des tunnels : particularités

- Deux offres quasiment identiques lors d'une procédure sur invitation
- Rotation : une entreprise différente remportait chaque adjudication avec la meilleure offre
- Coûts des entreprises non proportionnels à la distance entre leurs sites opérationnels et les tunnels à nettoyer
- Différence significative et inexplicable entre la meilleure offre et les autres
- Prix plus élevés que par le passé
- La préparation de l'appel d'offre n'était pas optimale :
 - Mêmes entreprises invitées chaque année ;
 - Nettoyages prévus simultanément, bien que cela ne soit pas faisable.

Indices de cartels de soumission

- Offres bien plus élevées que par le passé (« nettoyage de tunnels ») ou dépassent largement le devis, les appels d'offres antérieurs ou les prix obtenus par d'autres centrales d'achats
- Prix supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres cantons (« asphaltage au Tessin »)
- Les différentes offres présentent les mêmes incohérences (p. ex. erreurs de calcul) et/ou se ressemblent dans leur forme ou leur écriture (« nettoyage de tunnels »)
- Les soumissionnaires font valoir des (augmentations de) coûts identiques et/ou incompréhensibles
- Rotation parmi les soumissionnaires participant (régulièrement) aux mêmes appels d'offres
- Le même soumissionnaire soumet toujours l'offre la plus avantageuse (la meilleure offre économique) lors d'appels d'offres a) dans une région donnée, b) auprès d'une centrale d'achat donnée ou c) à partir d'une certaine valeur de marché
- Les prix offerts baissent dès qu'un nouvel acteur entre sur le marché et participe aux appels d'offres

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Autorités de la concurrence
3. Cartels de soumission : formes et effets
4. Prévenir les cartels de soumission
5. Reconnaître les cartels de soumission
6. Devoir d’annonce des pouvoirs adjudicateurs

Traitement des indices – annonce

- Collecter les informations essentielles relatives à l'appel d'offres
- Observer le comportement des soumissionnaires
- Documenter les indices de cartels de soumission
- Echanger les expériences avec d'autres centrales d'achat
- En cas de soupçon : contact avec la COMCO
 - Devoir d'annonce à la COMCO (art. 45 al. 2 LMP et AIMP) : *Si l'adjudicateur soupçonne un accord illicite affectant la concurrence (art. 44 al. 2 let. b), il en informe la Commission de la concurrence*
 - Cf. www.comco.admin.ch → Plaintes → Informations sur les cartels de soumission → Notes

